

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 04 JUILLET 2019**

**DELIBERATION N°2019.00293**

**PROGRAMME DE SOUTIEN A L'ENTREPRENEURIAT - ANIMATION DES POLES  
ENTREPRENEURIAUX EN PARTENARIAT AVEC TALENTS CROISES, LE CLUB  
GIER, ET WELCOM**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 28 juin 2019

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 49

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 50

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Enzo VIVIANI

**Pouvoir :**

M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Claude LIOGIER

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Jean-François BARNIER, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Marc CHASSAUBENE, M. Bernard FAUVEL, M. Christian FAYOLLE, M. Daniel JACQUEMET, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Claude SCHALK, M. Gérard TARDY, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Georges ZIEGLER

**Secrétaire de Séance :**

M. Rémy GUYOT

Le 10 juillet 2019

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20190704-D20190029310-DE

DATE D'AFFICHAGE :20190710

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 04 JUILLET 2019**

### **PROGRAMME DE SOUTIEN A L'ENTREPRENEURIAT - ANIMATION DES POLES ENTREPRENEURIAUX EN PARTENARIAT AVEC TALENTS CROISES, LE CLUB GIER, ET WELCOM**

#### **1) ELEMENTS DE CONTEXTE**

En complément des pépinières du Bâtiment des Hautes Technologies, de Montreynaud et du Mixeur, Saint-Etienne Métropole a souhaité compléter son offre par le développement de deux nouvelles pépinières qui nécessitent des ressources en matière d'animation :

- **Pépinière République à Saint-Etienne :**

Plus qu'une nouvelle pépinière, ce lieu incarne le renouveau de la rue de la République. Cette pépinière a ouvert en juin 2018 et propose une offre de services comparable à celle des autres pépinières (un immobilier dédié, un accompagnement généraliste des créateurs, des services communs) et une spécificité avec l'accueil du public pour découvrir, tester ou acheter des produits commercialisés par les entrepreneurs. Elle cible : designers, artisans d'art, maison d'édition, e-commerçants, commerçants souhaitant se diversifier via le e-commerce, en partenariat avec Welcom et Talents Croisés.

- **Pôle Entrepreneurial Novaciéries à Saint-Chamond :**

Dédié à l'industrie, sa préconfiguration (5 bureaux et 1 espace de coworking) ouvrira en septembre 2019, en partenariat avec le Club Gier.

Dans le cadre de l'animation de ces deux sites et de l'accompagnement des entreprises ciblées, il est proposé de mettre en place 3 partenariats de proximité avec trois structures qui accompagneront Saint-Etienne Métropole dans le déploiement de son offre de service.

#### **2) DESCRIPTION DES PARTENARIATS :**

##### **1) Pour la pépinière REPUBLIQUE, il est proposé le renouvellement de deux partenariats pour 2019 :**

- **Partenariat avec l'association Talents Croisés qui aura pour missions :**

- la détection des artisans d'art, designers, maisons d'édition souhaitant bénéficier d'un atelier et bureau partagé en centre-ville de Saint-Etienne ;
- l'organisation régulière de permanences ;
- l'accompagnement des entrepreneurs hébergés avec leurs outils de suivi et des entretiens réguliers ;

- l'animation sur le site de formations / animations collectives permettant de consolider les liens entre entrepreneurs et écosystème local.

Par ailleurs, Talents croisés propose un portage salarial et administratif des entrepreneurs indépendants (conseil, ingénierie, design...).

- **Partenariat avec l'association Welcom qui aura pour mission :**

- la détection des entreprises de « e-commerce » intéressées par l'espace Showroom de la pépinière et les services proposés ;
- l'accompagnement des « e-commerçants » et/ou des commerçants souhaitant évoluer vers le e-commerce, pour la mise en place de leur activité ;
- l'organisation de permanences pour rencontrer les stéphanois, les entrepreneurs de la pépinière et l'écosystème local ;
- l'animation de conférences / ateliers dédiés au e-commerce.

**Au titre de ces 2 partenariats pour 2019, il est proposé d'attribuer les subventions de fonctionnement suivantes :**

- **40 000 € à Talents croisés,**
- **14 000 € à l'association Welcom.**

**2) Pour la pépinière NOVACIERIES, un partenariat avec le Club Gier qui aura pour missions :**

- L'animation du comptoir « innovation et entrepreneuriat » situé au sein de la pépinière Novaciéries :
  - Accueil physique et téléphonique et gestion du courrier ;
  - Gestion commerciale de l'espace de coworking de la pépinière ;
  - Organisation de petit-déjeuner d'information ;
  - Programmation de conférences/ateliers ;
  - Gestion commerciale des espaces réceptifs du bâtiment 60.
- La détection et qualification des porteurs de projets :
  - Organisation d'opérations de sensibilisation ;
  - Réalisation de prédiagnostics et prescriptions en lien avec Saint-Etienne Métropole ;
  - Remontée de dossiers aux comités d'engagements correspondant.
- L'accompagnement des porteurs de projets :
  - Coordination des intervenants (Saint-Etienne Métropole et Chambres consulaires) ;
  - Mise en place d'un parrainage au sein du Club Gier ;
  - Sensibilisation à l'innovation par le design.

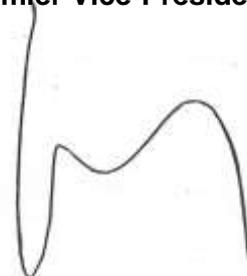
Au titre de ce partenariat, il a été proposé pour 2019 d'attribuer une subvention de fonctionnement de 26 000 € au Club Gier.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve le versement des subventions suivantes :**
  - **40 000 € à Talents croisés,**
  - **14 000 € à l'association Welcom,**
  - **26 000 € au Club Gier,**
  
- **approuve les conventions de partenariat correspondantes et autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer toute pièce nécessaire à la résolution satisfaisante de ces affaires,**
  
- **les dépenses de fonctionnement seront imputées sur le budget de l'exercice 2019 sur le compte INUM ENTRE, Chapitre 65 pour Talents Croisés, Welcom et Club Gier.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD